

ARRÊTÉ
désignant les membres du jury
pour la validation des acquis et de l'expérience

Vu la loi n°2202-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;

Vu le décret 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article L 900-1 du code du travail et des articles L 335-5 et L 335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;

Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 pris pour la validation des acquis de l'expérience pour la validation des diplômes ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 de la Présidence de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université,

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ

Article 1 : Il est créé un jury de validation des acquis et de l'expérience dans le cadre du diplôme de **Master Santé Parcours Recherche Clinique et Pharmacovigilance** au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Article 2 : Le jury est présidé par le Pr Tabassome SIMON

Article 3 : Le jury est composé comme suit pour la session du 2 décembre 2025

- Madame le Pr Tabassome SIMON
- Madame Marine MOREAU
- Monsieur Zakaria OLDACHE

Article 4 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Paris, le 22 septembre 2025

Pour la Présidente et par délégation
Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Pr Bruno RIOU